

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 98 (1953)
Heft: 11

Buchbesprechung: Bulletin bibliographique

Autor: Scheurer, E.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Rivista militare della Svizzera italiana. Fasc. IV, juillet-août 1953.

Le major *Carlo Oechslin* termine dans ce numéro son article du fasc. I, 1953, p. 21 : « L'esercito svizzero nella nuova organizzazione delle truppe OT 51 », (l'armée suisse dans la nouvelle organisation de troupes 1951).

L'auteur parle de l'entrée en vigueur et de l'application de l'organisation des troupes 1951, dont les travaux préliminaires remontent à 1948. Un point essentiel était de connaître le plus exactement possible la nécessité de chaque arme. C'est la Commission de la Défense nationale qui s'est occupée de cette tâche. On a dû respecter les intérêts communs et non les intérêts particuliers. Le 26 avril 1951 l'Assemblée fédérale a approuvé la nouvelle organisation 1951 des troupes.

L'auteur mentionne les changements intervenus (diminution de cavalerie, élimination des fanfares de bataillons, etc.). La nouvelle organisation a beaucoup simplifié dans l'armée. Le passage de l'ancienne à la nouvelle organisation a dû se faire lentement, en trois phases, mais le 15 mars 1952 la dernière était introduite et jusqu'à fin juin 1952 aussi la question de quelques formations du landsturm. L'incorporation de chaque soldat a exigé une « guerre de papier » et des jours de « grandes batailles » dans les bureaux pour manier ces milliers et milliers de « livrets de service » !

Les frais de l'exécution de l'organisation 1951 se sont élevés à 78 155 000 francs. Cette nouvelle organisation était une nécessité et on pense qu'elle sera valable pour douze à quinze ans.

L'auteur mentionne aussi les nouveaux règlements d'exercice, de service, de service en campagne, et nos bonnes armes. Mais la défense spirituelle est aussi une nécessité ! Le général Dufour a déjà dit : « Les petits peuples peuvent lutter avec les grandes armées et triompher par la liberté ».

Avec la nouvelle organisation 1951, le peuple suisse s'est donné un instrument de guerre mobile, moderne et de haute qualité, et par là la possibilité de défendre la patrie efficacement contre chaque agresseur ; et le major *C. Oechslin* mentionne les paroles du général *Guisan* : « Garde ton cœur ouvert à la nouveauté, aux vues larges, mais sauve et transmets cet esprit de fidélité et de crainte de Dieu ».

Le major d'aviation *G. Mazzuchelli* décrit des « freins au terrain des pistes pour les avions » (« Freni a terra su pista per aeroplani »), avec quatre photos.

Suivent des photographies de fusées anglaises téléguidées, de 3200 km/h., puis du Blériot 1913, de O. Bider et d'un bombardier moderne ! ainsi que d'un canon atomique avec son projectile qui pèse 1657 kg.

Trois traductions tirées de la « Schweiz. Juristen-Zeitung », concernent des jugements sur les dommages aux cultures et à la propriété.

Pour terminer ce numéro de la « Rivista militare », A. Kaech invite les militaires aux « cours pour la formation de maîtres de sport » à Macolin.

Cap. E. SCHEURER